

PROJET STRATEGIQUE 2019-2024 DE SANTE MENTALE FRANCE

Faire de la santé mentale un enjeu citoyen

Avant-propos

La Fédération Santé Mentale France résulte de la fusion, en juin 2016, de la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine et de la Fédération AGAPSY. Un peu plus de 2 ans après sa création, il lui est apparu nécessaire d'élaborer son 1^{er} projet stratégique, inspiré de sa charte adoptée à Rennes en septembre 2016 et cherchant à répondre aux nouveaux enjeux de la santé mentale, secteur en crise, en particulier sur le versant de la psychiatrie, mais aussi secteur susceptible d'apporter des solutions citoyennes.

Faire de la santé mentale un enjeu citoyen, c'est la vision que nous souhaitons défendre à travers le projet stratégique 2019-2024. Pour cela, nous avons élaboré un projet ouvert à toutes les organisations qui prennent en compte et s'intéressent aux questions posées pour améliorer la santé mentale en France. Plus, nous serons nombreux à nous mobiliser pour que la santé mentale soit enfin un enjeu citoyen, plus nous aurons de chance de faire bouger les lignes. Notre ambition est de rassembler un plus grand nombre d'adhérents, de déployer plus d'alliances, de conclure plus de partenariats, pour mener plus d'actions, et peser plus encore sur les pouvoirs publics pour que toutes les personnes vivant ou accueillies sur le territoire national disposent des meilleures conditions pour améliorer leur état de santé mentale.

Je forme le vœu que nous soyons nombreux à partager cette ambition.

Bonne lecture

Jacques Marescaux, président

Notre engagement : soutenir et promouvoir en toutes circonstances la santé mentale de tous

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale est une composante essentielle de la santé, elle est bien plus que l'absence de troubles mentaux ou de handicap d'origine psychique : c'est « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ». Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une « communauté ».

Pour l'OMS, la santé et le bien-être mental sont indispensables pour que l'être humain puisse, au niveau individuel et collectif, penser, ressentir, échanger avec les autres, gagner sa vie et profiter de l'existence. C'est pourquoi, la promotion, la protection et le rétablissement de la santé mentale sont des préoccupations centrales pour les personnes, les collectivités et les sociétés partout dans le monde.

Santé Mentale France, par son action conjointe avec ses membres et partenaires vise à soutenir et promouvoir en toutes circonstances la santé mentale de tous et participer à l'instauration d'un environnement favorable. Son action permet également de faciliter les choix des citoyens en faveur de leur santé, et permettre de combler l'écart de santé entre les personnes défavorisées et les autres.

Notre ambition : promouvoir les actions de toute organisation ou personne qui prend en compte les questions relatives à la santé mentale

Santé Mentale France intervient sur **toutes les questions relatives à la santé mentale.**

Sa vocation est **de rassembler et représenter toutes les parties prenantes de la santé mentale** pour promouvoir la meilleure qualité de vie possible des personnes concernées par des troubles psychiques.

Santé Mentale France se positionne **en fédérant toutes les organisations du champ social, médico-social, sanitaire et de la société civile** prenant en compte les questions de santé mentale et respectant les valeurs de notre fédération.

Les bénéficiaires directs de son action, **sont ses adhérents, leurs professionnels et bénévoles.** De manière indirecte, Santé Mentale France a pour ambition de toucher **toute personne physique ou morale qui s'intéresse ou qui est concernée par la santé mentale** : écoles, entreprises, services publics, médias, institutions publiques, associations... et le grand public.

Enfin, l'action de Santé Mentale France bénéficie *in fine*, **aux personnes vivant avec des troubles psychiques et leur entourage**. C'est ce qui guide son action.

Nos valeurs : mettre en œuvre nos missions avec humanisme et respect de la citoyenneté

Santé Mentale France met **au cœur de son éthique le concept de rétablissement des personnes vivant avec des troubles psychiques** par un accès à des **soins psychiatriques, à des accompagnements et des soutiens sociaux, et médico-sociaux, favorisant leur pouvoir d'agir**. Ses actions sont menées dans le respect des valeurs humanistes et citoyennes partagées avec ses adhérents :

Valeurs défendues pour les personnes vivant avec des troubles psychiques

Dignité : Santé Mentale France prône le respect de la dignité de la personne, le soutien de sa parole, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la facilitation de l'accès aux soins et aux droits sociaux.

Solidarité : Santé Mentale France affirme sa solidarité avec toutes les personnes ayant besoin de soin et d'accompagnement ainsi qu'avec leur entourage.

Citoyenneté : Santé Mentale France milite pour le respect et la reconnaissance des qualités humaines et de la citoyenneté des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Non-discrimination : Pour Santé Mentale France, toute personne a droit à des soins et à un accompagnement de qualité, sans discrimination aucune, et à une attention particulière en cas de rupture et même de non demande.

Confidentialité : Pour Santé Mentale France, toute personne dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité des éléments qui concernent sa situation sanitaire, psychologique, sociale et sa vie privée ainsi qu'au respect de sa dignité.

Valeurs portées vis-à-vis de ses adhérents

Respect : Le réseau animé par Santé Mentale France est un lieu de partage d'expériences et de confrontation des pratiques. Il doit favoriser une culture de valorisation et d'innovation, la coordination des parcours dans le respect mutuel entre professionnels, bénévoles et usagers.

Collégialité : Santé Mentale France prône les pratiques associatives, collégiales et de partenariat notamment dans des situations de mise en concurrence des acteurs d'un même territoire, dans le respect de la législation en vigueur.

Nos missions : articuler l'action de Santé Mentale France autour de 5 axes complémentaires de missions sociales

Axe 1 : Promouvoir la prévention et les interventions précoces en santé mentale

La fédération **encourage et relaie les initiatives et projets de prévention en santé mentale**, portés par ses adhérents et ses partenaires pour que les interventions soient mises en place

précocement, afin de favoriser le rétablissement des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Au titre du plaidoyer, Santé Mentale France **agit auprès des pouvoirs publics** pour que suffisamment de moyens soient consacrés à la prévention en santé mentale et aux interventions précoces de soin pour les personnes qui en ont besoin. **Privilégier la prévention, c'est améliorer le bien-être et le vivre ensemble. C'est, aussi, limiter les conséquences des troubles psychiques en termes humains et économiques.**

Santé Mentale France mène également des actions concrètes de prévention. La fédération est notamment à l'origine de la mise en place avec ses partenaires des formations aux « Premiers Secours en Santé Mentale » (PSSM), reconnues et soutenues par le gouvernement. Ce programme vise à toucher un très large public, afin de pouvoir aider des personnes présentant les premières manifestations de troubles psychiques ou en situation de crise.

Axe 2 : Agir pour la meilleure qualité de vie possible des personnes vivant avec des troubles psychiques

Santé Mentale France soutient et encourage les établissements, services et toutes les organisations qui développent des pratiques de réhabilitation. La fédération promeut l'insertion sociale et professionnelle, l'entraide, les dispositifs de soin et d'accompagnement de transition et toute initiative ou dispositif qui se situe au plus près du milieu de vie des personnes. **Refuser que la personne qui suit des soins psychiatriques ne se réduise à son statut de patient, c'est un 1^{er} pas vers son inclusion sociale.**

Santé Mentale France milite pour **un égal accès à des soins et à un accompagnement de qualité.** Elle encourage toute action qui favorise des parcours fluides et concertés, avec des allers/retours possibles entre le sanitaire et le social, le milieu protégé, de transition et l'inclusion dans le milieu ordinaire de la vie.

La fédération apporte notamment son appui et son expertise en proposant des formations, et en siégeant dans des instances nationales et régionales. Santé Mentale France est également un interlocuteur reconnu au niveau gouvernemental (ministère de la santé et secrétariat d'Etat aux personnes handicapées notamment), et consulté régulièrement sur les questions de santé mentale.

Militer pour une citoyenneté pleine et entière des personnes vivant avec des troubles psychiques, c'est aussi lutter contre leur stigmatisation et celle de leur entourage. Santé Mentale France soutient et participe, autant que possible, aux actions visant à faire changer le regard sur les personnes concernées (malade et entourage).

Axe 3 : Favoriser les coopérations dans les territoires.

Santé Mentale France, en fédérant les organisations qui prennent en compte les questions de santé mentale, favorise les coopérations dans les territoires. La fédération mène ses missions, en ayant le souci d'aucune prépondérance d'un secteur par rapport à un autre. Son action est relayée par les coordinations régionales, notamment à travers des rencontres

impliquant professionnels, bénévoles, personnes vivant avec un trouble psychique, et familles.

Santé Mentale France encourage ses adhérents à développer des services et dispositifs de soin et d'accompagnement spécialisés, en vue d'un maillage du territoire, et se fait le relais des bonnes pratiques de coopération. La fédération noue des partenariats au plan national, afin de favoriser les coopérations sur le terrain.

Favoriser la coopération dans les territoires, c'est contribuer à la continuité de parcours de soin et d'accompagnement des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Axe 4 : Soutenir et encourager l'innovation et la recherche.

Santé Mentale France encourage l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement en santé mentale et favorise la diffusion des pratiques innovantes à travers ses supports et événements. La fédération relaie les innovations de ses adhérents et s'appuie sur le travail de veille du conseil scientifique qui repère les travaux de recherche à suivre et à encourager. Santé Mentale France, dans son plaidoyer, déplore le manque de moyens dédiés à la recherche en santé mentale.

Soutenir et encourager l'innovation et la recherche, c'est aussi anticiper les futures pratiques de soins et d'accompagnement, au bénéfice des personnes malades, de leur entourage et des professionnels.

Axe 5 : Capitaliser, transmettre et partager les savoirs et les pratiques sur la santé mentale

Santé Mentale France est un catalyseur de savoirs et de pratiques sur la santé mentale. Que **les savoirs soient expérientiels, professionnels, institutionnels, politiques, académiques, ou scientifiques**, la fédération se donne pour mission de les diffuser à travers notamment sa revue « Pratiques en santé mentale », son site internet, ou ses formations, dont certaines sont éligibles au Développement Professionnel Continu (DPC).

La fédération est un lieu de réflexion et de partages de pratiques, particulièrement à travers ses événements dédiés aux professionnels, organisés au plan régional ou national.

Transmettre les savoirs et partager les pratiques, c'est apporter un soutien continu et soutenu aux organisations prenant en compte les questions de santé mentale.

Notre stratégie : donner la priorité à 4 orientations majeures pour faire de la santé mentale un enjeu citoyen

Pour les 5 prochaines années, au-delà de la mise en œuvre de ses missions récurrentes, Santé Mentale France donne la priorité à **quatre orientations stratégiques majeures qui répondent à des enjeux décisifs pour la Fédération, et pour tous les bénéficiaires de son action**, que ce soit les bénéficiaires directs (adhérents et professionnels), indirects (grand public) ou finaux (personnes malades et leur entourage). Ces orientations stratégiques sont

déclinées en priorités d'actions, pour une déclinaison opérationnelle et assorties d'objectifs qui permettront d'évaluer le projet stratégique en 2024.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

Devenir un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics, pour influencer sur les politiques publiques, tant au niveau national que territorial.

Santé Mentale France est reconnue par les pouvoirs publics, et ses représentants siègent dans de nombreuses instances nationales qui donnent des avis ou orientent les décisions du gouvernement. Pour autant, il reste des champs à investir pour devenir un interlocuteur incontournable, notamment au plan local et influencer davantage sur les politiques publiques de santé mentale. Par ailleurs, les personnes siégeant dans les instances, ont souvent plusieurs associations d'appartenance et la fédération n'est pas toujours identifiée précisément.

Priorités d'actions N°1 : Siéger dans les instances nationales régionales et départementales au titre de Santé Mentale France, anticiper les dates de renouvellement des mandats, et travailler une stratégie notamment pour rentrer dans les instances où Santé Mentale France ne siège pas.

Objectifs à 5 ans

- Au niveau de l'Europe : que soient identifiés les relais européens et organisations auxquelles peut participer Santé Mentale France.
- Au niveau national : que Santé Mentale France siège à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA), au Conseil Français des personnes handicapées pour les questions Européennes (CFHE), à l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), au Centre Collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS), et à la Conférence nationale de Santé (CNS). Et si possible : au comité d'entente Handicap du défenseur des droits et au centre de preuve en psychiatrie et santé mentale.
- Au niveau régional : que Santé Mentale France siège dans toutes les CRSA (ARS), aux comités locaux RAPT (à court terme).
- Au niveau des territoires : que Santé Mentale France siège dans tous les conseils territoriaux de santé (commission santé mentale), et aux instances MDPH.
- Que SMF siège dans certaines instances thématiques.

Priorité d'action N°2 : Développer la visibilité de Santé Mentale France et la lisibilité de ses positions « militantes » et avoir une véritable stratégie de communication militante (éléments de langage commun, communiqués sur des sujets d'actualité et de questions de fond...).

Objectifs à 5 ans

- Qu'une commission communication existe et fonctionne.
- Qu'une présentation d'un diaporama « standardisé » existe.
- Que le site internet soit maintenu en permanence.
- Que la fédération soit présente sur les réseaux sociaux.

- Que le nombre d'abonnés à la revue soit doublé.
- Qu'une lettre d'information électronique existe et soit diffusée régulièrement.
- Que les anciens numéros de la revue soient systématiquement mis en ligne sur le site internet.
- Qu'un dispositif de communiqués presse efficace soit mis en place.

Priorité d'action N°3 : Participer au nom de Santé Mentale France aux débats avec les pouvoirs publics au plan national et territorial.

Objectif à 5 ans

- Que Santé Mentale France soit identifiée systématiquement comme contributrice.

Priorité d'action N°4 : Rechercher éventuellement via le conseil d'administration, des bénévoles pour les représentations nationales.

- Qu'il y ait un bénévole pour chaque instance où le poste est vacant ou à créer, et un par région.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2

Agir pour l'effectivité des droits fondamentaux et sociaux des personnes vivant avec des troubles psychiques, en référence à la convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU et renforcer le pouvoir d'agir.

L'urgence aujourd'hui n'est pas de conférer de nouveaux droits aux personnes vivant avec des troubles psychiques. **Il existe des textes et l'enjeu majeur est de les faire connaître et appliquer** pour qu'enfin ils bénéficient réellement de droits fondamentaux et sociaux. **Rendre effectif ces droits, c'est renforcer le pouvoir d'agir des personnes**, c'est leur permettre de bénéficier d'une citoyenneté pleine et entière.

Priorité d'action N°1 : Formuler un plaidoyer

Objectif à 5 ans

- Qu'un plaidoyer rédigé existe, qu'il soit connu et partagé

Priorité d'action N°2 : Organiser la veille sur le sujet au profit des adhérents et fournir des positions « officielles »

Objectifs à 5 ans

- Que des fiches « pratiques » sur les droits avec positions de Santé Mentale France existent.
- Qu'il existe un extranet afin de mettre à disposition des adhérents et coordinations régionales, la veille et les positions officielles.

Priorité d'action N°3 : Développer ou collaborer à des formations sur l'accès aux droits et le pouvoir d'agir.

Objectifs à 5 ans

- Qu'une ou des formations sur l'accès aux droits figure(nt) dans le catalogue formation.
- Que ces formations favorisent la contribution des personnes concernée

Priorité d'action N°4 : Promouvoir les pratiques émancipatrices.

Objectifs à 5 ans

- Que des fiches sur les pratiques émancipatrices existent.
- Que les pratiques émancipatrices soient valorisées dans les supports de Santé Mentale France et, si possible, par la création ou la participation à la création d'un prix de l'innovation

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3

Agir pour que la prévention et l'intervention précoce à tous les âges de la vie soit un axe prioritaire opérationnel.

Santé Mentale France a notamment pour mission de promouvoir la prévention et l'intervention précoce. **Pour autant, la traduction opérationnelle de cette mission doit être davantage effective**, la fédération en fait une priorité stratégique. L'enjeu est de taille, car Santé Mentale France souhaite agir pour la prévention et l'intervention précoce, et ce à tous les âges de la vie.

Priorité d'action N°1 : Développer le programme « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »

Objectifs à 5 ans

- Qu'un pool pérenne de formateurs formés et actifs existe dans chaque région.
- Que Santé Mentale France contribue à ce que PSSM atteigne ses objectifs.

Priorité d'action N°2 : Soutenir et développer des actions de déstigmatisation (événements grands publics, films...)

Objectifs à 5 ans

- Que la fédération soit dotée a minima d'une production audiovisuelle.
- Qu'un événement soit organisé par la fédération, en s'appuyant sur des événements récurrents : SISM, journée mondiale de santé mentale...

Priorité d'action N°3 : Soutenir les acteurs qui agissent sur la prévention primaire (médecines scolaire et du travail, point d'accueil écoute jeune, PMI...).

Objectif à 5 ans

- Qu'un chapitre leur soit consacré dans le plaidoyer.
- Que des échanges et un travail partenarial soient régulièrement instaurés avec ces acteurs

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4

Renforcer la présence de Santé Mentale France et ancrer ses missions à chaque niveau territorial.

La jeunesse de la fédération explique la nécessité de renforcer sa présence à chaque niveau territorial. La pollinisation de la stratégie de Santé Mentale France, et des priorités d'actions ne sera **possible qu'à la condition qu'une colonne vertébrale militante solide soutienne et développe la présence de la fédération au plan régional.**

Priorité d'action N°1 : Structurer, créer et développer des coordinations régionales SMF.

Objectifs à 5 ans

- Qu'il existe une coordination identifiée, opérationnelle et dotée de moyens dans chaque région.
- Qu'un lien soit formalisé entre le CA et les coordinations.
- Qu'un dispositif d'animation permanent existe.
- Qu'un programme de formation de la fédération, destiné aux représentants régionaux, existe.

Priorité d'action N°2 : Développer les coopérations entre les adhérents et autres partenaires territoriaux.

Objectif à 5 ans

- Qu'un chapitre dans le rapport annuel des régions soit consacré à l'inventaire des relations partenariales et coopérations qui ont abouti à des actions.

Priorité d'action N°3 : Œuvrer pour développer les adhésions (renforcer le lien, renforcer le parrainage).

Objectifs à 5 ans

- Qu'il existe un argumentaire structuré pour développer les adhésions
- Qu'il existe une formation « développer les adhésions »

- Que chaque coordination régionale s'organise pour développer les adhésions.

Priorité d'action N°4 : Développer la communication interne et externe.

Objectifs à 5 ans

- Que le fichier des adhérents et contacts institutionnels soit maintenu de façon permanente , afin de connaître aisément les ressources mobilisables pour l'action de Santé Mentale France.
- Qu'une grille de collecte d'informations auprès des adhérents soit élaborée et utilisée, pour rendre la diffusion des supports plus efficiente.
- Que des pages internet régionales soient créées sur le site internet national et qu'elles soient tenues à jour.